

Fiche d'identité

- **NOM** : Veolia.
- **LIEU** : Tarascon (Bouches-du-Rhône).
- **OPÉRATION** : intervention sur une canalisation en amiante-ciment sur le réseau extérieur et à l'air libre (chantier test).
- **EFFECTIF** : 2 opérateurs chargés de la découpe et équipés pour travailler dans la zone d'intervention, ainsi qu'un chef d'équipe qui reste à l'extérieur mais dispose des équipements nécessaires pour entrer en zone en cas de problème.

L'essentiel

- **LA VLEP** (valeur limite d'exposition professionnelle) de l'amiante a été abaissée à 10 fibres par litre au 1^{er} juillet 2015 (en moyenne sur 8 heures).
- **DEPUIS PLUSIEURS MOIS**, Veolia finalise des chantiers tests et fait réaliser par un laboratoire accrédité des mesures d'empoussièrement lors des interventions sur des canalisations en amiante-ciment du réseau extérieur et à l'air libre.
- **PLUSIEURS TECHNIQUES** de découpe sont évaluées : la scie égoïne, le coupe-tube à chaîne, la tronçonneuse à chaîne.

LE CHIFFRE

10 fibres par litre est, depuis le 1^{er} juillet 2015, la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP). Elle était précédemment fixée à 100 fibres par litre (f/l).

AMIANTE

Les procédés validés en conditions réelles



© Gaël Kerbaol/INRS

LE 1^{ER} JUILLET 2015, la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) de l'amiante a été abaissée d'un facteur 10. Afin d'évaluer ses modes opératoires en regard de ces nouvelles exigences, Veolia teste des processus d'intervention à l'air libre sur des canalisations en amiante-ciment.

C'est un chantier comme un autre, ou presque. Une intervention sur une canalisation d'eaux usées en amiante-ciment, située en extérieur et à l'air libre, menée par une équipe de Veolia, sur la commune de Tarascon, dans les Bouches-du-Rhône. La particularité est qu'il s'agit aussi d'un chantier test. Depuis plusieurs mois, Veolia programme ces opérations pour anticiper et accompagner l'évolution de la réglementation relative aux risques liés à l'amiante. Le 1^{er} juillet 2015, la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP), précédemment fixée à 100 fibres par litre (f/l), a été abaissée à 10 f/l. « Dans le cadre des activités dites de sous-section 4¹,

nous vérifions la faisabilité de nos méthodes pour nous assurer qu'elles nous permettent d'opérer sans dépassement de la nouvelle VLEP », explique Nuno Marques Peiriço, directeur adjoint Prévention santé sécurité chez Veolia. Le test du jour concerne trois modes de découpe de la canalisation : la scie égoïne, le coupe-tube à chaîne et la tronçonneuse thermique à chaîne. Timothée Bruneval, responsable d'unité opérationnelle sur la partie réseau de Veolia, aide les deux opérateurs qui vont travailler en zone à s'équiper. Ils enfilent des combinaisons de type 4, étanches aux liquides et aux particules, pour se protéger des fibres d'amiante émises lors de l'opération. Un contrôle croisé des EPI leur permet de s'assurer

de leur étanchéité. Les manches sont scotchées au-dessus des gants, les masques ajustés. « En termes de protection respiratoire, ils sont équipés en ventilation assistée, quelles que soient la nature de l'intervention et la technique utilisée. C'est une question de confort », explique-t-il. Ces interventions sont fréquentes sur la partie collecte d'effluents ou sur la distribution d'eau potable.

Des outils à l'essai

La zone d'intervention, qui entoure la canalisation, a été dégagée la veille, les riverains informés, les consignes données. Sur la voie publique, on a balisé et signalé le chantier. Un film polyane est placé sur la face intérieure de la zone amiante. Plusieurs espaces sont délimités : la zone amiante (matérialisée par des barrières), l'espace d'entreposage temporaire des déchets amiantés, la zone de dépose-décontamination et déshabillage et la zone d'intervention. « L'opération la plus délicate sera la coupe manuelle avec la scie égoïne. Elle peut prendre du temps. Sans compter qu'il fait chaud sous cette combinaison ! Quand on peut, on préfère utiliser le coupe-tube », indique Jean-Marc Journet, l'un des opérateurs. Aujourd'hui, la température extérieure avoisine les 30°C. « En termes de rapidité et de confort de coupe, la tronçonneuse est efficace. On a besoin de cet outil qui, jusqu'à récemment, était exclu des modes opératoires par crainte de fortes émissions de poussières », estime Eric Jambou, secrétaire du CHSCT. « Le mode opératoire correspond au document d'échantillonnage pour chantier test présenté en CHSCT au printemps 2014. Les retours sur l'utilisation de la scie, notamment sur les canalisations en eau potable de plus de 4 cm d'épaisseur, faisaient état de temps de coupe trop longs dans des conditions contraignantes. Les outils motorisés ont donc été reconsidérés », confirme Mathias Bertrand, responsable sécurité de l'activité Eau de Veolia en zone Méditerranée. Vanessa Oliach, qui intervient pour le laboratoire

Metair, installe le dispositif de prélèvement : une pompe dans le confinement au niveau de la zone déchets, une de chaque côté en limite de périmètre et deux sur chaque opérateur. 30 minutes de mesures pendant la découpe sont nécessaires, et deux vacations sont prévues.

« Quand l'un découpe, l'autre pulvérise du surfactant sur la zone d'intervention », explique Julien Devaux, l'un des opérateurs. À la fin, ils posent le joint et le raccordement est réalisé. « Afin d'améliorer le confinement des fibres pendant l'intervention, le film polyane placé sous la zone de travail peut contenir un matériau absorbant inerte pour recueillir le surplus de liquide contaminé », remarque Anita Romero-Hariot, expert en amiante à l'INRS.

Amiante et autres risques

Avant de sortir de la tranchée, les opérateurs collectent les résidus d'amiante à l'aide du film polyane. Le sac à déchets est placé dans un big-bag de déchets amiantés. Une filiale de Veolia est chargée de l'enlèvement et de l'enfouissement technique. Compte tenu de l'exiguïté des lieux, Vanessa Oliach est restée à l'extérieur du confinement, mais communique constamment avec les opérateurs. Pour récupérer les capteurs, elle enfle une combinaison et passe les mains par une petite trappe conçue dans le polyane de confinement, dans une zone d'approche aménagée avec accès contrôlé. Ensuite, les deux hommes s'aspergent avec le surfactant et utilisent des lingettes pour se décontaminer. « Dans une tranchée, on doit également envisager les risques de chutes et d'ensevelissement et penser aux accès en sécurité », rappelle Claudie Meyer, contrôleur de sécurité à la Carsat Sud-Est. Le risque amiante ne doit pas faire oublier les risques environnementaux inhérents au chantier. » Depuis avril 2014, Veolia diffuse d'ailleurs à ses équipes un film détaillant la sécurité lors des opérations de ce type. Une notice de poste est fournie, dans laquelle sont précisées les mesures de prévention à

La zone d'intervention, qui entoure la canalisation, a été dégagée la veille, les riverains informés, les consignes données. Sur la voie publique, on a balisé et signalé le chantier. Un film polyane est placé sur la face intérieure de la zone amiante.



© Gaël Kerbaol/INRS

mettre en œuvre lors d'interventions prévues en sous-section 4. « L'objectif des chantiers tests est de valider l'ensemble des outils et des mesures de prévention associées », souligne Yannick Bénéba, responsable prévention santé sécurité eau France chez Veolia. Quelques jours après l'opération, les résultats confirment les très faibles niveaux d'empoussière-

ment obtenus avec le coupe-tube. « Nous militons pour le déploiement de cet outil depuis longtemps », insiste Yannick Bénéba. Les deux autres techniques devront en revanche faire l'objet de chantiers tests contraignants, en particulier la tronçonneuse. Cet outil pourrait faciliter la coupe des canalisations de gros diamètre, mais nous tenons à rester à des empoussièrement de niveau 1, quel que soit le procédé². Lors des prochains tests, nous serons particulièrement attentifs aux conditions de mise en œuvre des moyens de protection et notamment à la pulvérisation de surfactant en cours de coupe. Les résultats permettront de statuer sur la validation ou non de cette technique d'intervention. » ■

REPÈRES

- **GESTIONNAIRE** de la concession depuis longtemps, Veolia a une bonne connaissance du réseau, surtout sur la partie assainissement, qui nécessite des interventions fréquentes. Il incombe au donneur d'ordres de transmettre le maximum de renseignements à l'entreprise de travaux avant qu'elle intervienne, avec des techniques de repérage par caméra vidéo robotisées si nécessaire.

1. La sous-section 4 concerne l'ensemble des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, hors retrait et encapsulage.
2. Trois niveaux d'empoussièrement à l'amiante sont définis : niveau 1 (inférieur à 100 fibres/litre), niveau 2 (supérieur ou égal à 100 fibres/litre et inférieur à 6000 fibres/litre), niveau 3 (supérieur ou égal à 6000 fibres/litre et inférieur à 25000 fibres/litre).